

*La constitution***LA MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

## QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Corbin):** A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall)—Le transport maritime—Le déménagement de la Dart Containerline de Halifax—Le rôle du président du CN; le député de Portage-Marquette (M. Mayer)—L'environnement—Le projet de dérivation Garrison—On propose que le premier ministre discute de la question avec le président Reagan; le député de Cowichan-Malhat-les îles (M. Manly)—Les pêches—Les répercussions du trafic pétrolier sur les pêches de la côte ouest.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LA CONSTITUTION**

## LE PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1981

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, appuyé par M. Roberts, concernant une Adresse à Sa Majesté la reine relativement à la Constitution du Canada.

Et sur l'amendement de M. Epp appuyé par M. Baker (Nepean-Carleton): Qu'on modifie la motion à l'annexe B de la résolution proposée en supprimant l'article 46 et en apportant à l'annexe toutes les modifications qui découlent de cette suppression.

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, avant d'entamer mon discours, je voudrais tout d'abord féliciter le comité mixte d'avoir travaillé avec tant d'acharnement et d'avoir fait avancer l'étude de la résolution au point où nous en sommes. Je tiens notamment à féliciter le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Joyal) de la façon remarquable dont il a exercé la fonction de coprésident. Cela lui a certes permis de devenir une vedette de la télévision, mais j'ai surtout été impressionné par la façon calme et assurée dont il a présidé les délibérations d'un comité qui aurait pu être un foyer de discorde.

Je me dois aussi de faire l'éloge du député de Provencher (M. Epp), qui a plaidé notre point de vue de la question de façon très claire et avec un sens aigu de l'à-propos. Il a prononcé à la Chambre un discours très émouvant il y a environ deux semaines lorsqu'il a présenté l'amendement actuellement à l'étude.

Je suppose que chaque débat à la Chambre a ses hauts et ses bas. Jusqu'à présent, j'estime que le discours qu'a prononcé le

ministre du Travail (M. Regan) le 2 mars dernier faisait partie de la seconde catégorie. Il a profité de l'occasion qui lui était donnée de participer à l'un des débats les plus importants de cette décennie pour prononcer un discours pétri de remarques suffisantes à propos de sa propre carrière et porter quelques coups bas au très honorable chef de l'opposition (M. Clark) qui n'était pas à la Chambre à ce moment-là.

C'est avec une vive inquiétude que je prends la parole aujourd'hui pour unir ma voix à celle des autres députés qui s'opposent aux amendements proposés à la constitution. A l'instar de mes collègues, je souhaite le rapatriement de la constitution. Mais contrairement aux députés d'en face, je veux qu'elle soit rapatriée intacte, à l'exception d'une formule d'amendement. Les changements nécessaires pourraient être ensuite apportés au Canada, par les gens qu'ils touchent.

La constitution influe sur la survie même du Canada, sur l'identité et les valeurs des Canadiens. Elle détermine le bien-être économique du pays. Elle exerce une influence sur tous les problèmes que connaît le Canada en établissant le partage des pouvoirs entre nos deux niveaux de gouvernements et en fixant les règles qui régissent toutes leurs transactions. La constitution est tellement importante et tellement essentielle pour notre pays que j'ai peine à comprendre comment le gouvernement peut adopter la voie qu'il a choisie, car les répercussions de son action toucheront tous les citoyens canadiens et les générations futures. Comment le gouvernement peut-il agir de façon aussi précipitée et irréfléchie?

Puis-je dire qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

**L'Orateur suppléant (M. Corbin):** A l'ordre, je vous prie. Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS**

[Traduction]

Les articles nos 17, 18, 22, 25, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37 sont reportés, du consentement unanime.

\* \* \*

● (1700)

**LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA**

## MODIFICATION CONCERNANT LES HEURES DE SCRUTIN

**M. Bill Clarke (Vancouver Quadra)** propose: Que le bill C-237, tendant à modifier la loi électorale du Canada, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.